



GARANTIE À VIE



1. Sous réserve des limites et des conditions générales suivantes, Peak Products Manufacturing Inc. (« Peak ») garantit à chaque individu qui (i) achète un produit (tel que défini aux présentes) le ou après le 1er juillet 2023; (ii) utilise le produit uniquement à des fins résidentielles (tel que défini aux présentes); et (iii) est un résident du Canada au moment de l'achat du produit, (ci-après, un « propriétaire »); et que le produit ne présente aucun défaut matériel ou de fabrication et que le fini sur le produit ne s'écaillera pas, ne pèlera pas, ne fendillera pas, ne cloquera pas dans des conditions d'utilisation et des conditions météorologiques normales pendant la durée de vie raisonnable du produit ou une période de 20 ans à partir de la date de l'achat du produit par le propriétaire, selon le plus long des deux délais, à condition que :

(a) Le produit soit acheté chez un détaillant Peak autorisé, et installé et entretenu selon les spécifications et les instructions de Peak;

(b) Le propriétaire remette à Peak une notification écrite immédiate de tout défaut du produit incluant une description complète du défaut, une photographie de ce défaut et son reçu d'achat original du détaillant Peak autorisé; et

(c) Le propriétaire fournisse à Peak une preuve, sous forme satisfaisante pour Peak, que chacune des conditions spécifiées aux présentes ont été satisfaites.

2. Fins résidentielles signifient l'utilisation d'une maison unifamiliale individuelle ou d'une maison jumelée ou duplex qui est la propriété du propriétaire et occupée par lui ou elle comme lieu de résidence. Pour dissiper tout doute, une propriété ou un immeuble n'est pas utilisé à des fins résidentielles si ladite propriété ou ledit immeuble est loué ou utilisé à toute fin autre qu'une résidence pour le propriétaire.

3. Le produit signifie un ou plusieurs composants du système de rampe PEAK® MountainView^{MD} fabriqué par Peak ou en son nom.

4. Si un produit est couvert par cette Garantie, Peak (à la seule et unique discrétion de Peak) :

(a) remboursera au propriétaire le prix d'achat original, ou
(b) réparera, remplacera ou retouchera le produit.

En aucun cas, les obligations de Peak en vertu de la présente Garantie n'excéderont le prix d'achat original du produit et Peak n'aura aucune responsabilité en ce qui a trait au coût des fixations, du matériel d'installation, de l'enlèvement ou du transport du matériel, et tous les coûts autres que ceux tels qu'indiqués aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus mentionnés sont spécifiquement exclus de cette Garantie et sont à la seule responsabilité du propriétaire.

5. Si Peak décide de réparer, remplacer ou retoucher le produit en vertu de cette Garantie,

(a) la Garantie applicable à une telle réparation, un tel remplacement, une telle retouche du produit ne sera que pour la période restante pour le produit original (et pour dissiper tout doute, la Garantie ne sera pas prolongée par une telle réparation, un tel remplacement ou une telle retouche du produit); et
(b) Peak peut substituer le produit original par un autre produit tel que déterminé par Peak (à sa seule et absolue discrétion) qui sera de qualité et de prix comparables.

6. Peak se réserve le droit de discontinuer ou changer tout design ou toute couleur du produit en tout temps et sans avis ou responsabilité.

LIMITES

7. Cette Garantie est strictement limitée aux produits véritables achetés par un propriétaire auprès d'un détaillant Peak autorisé.

8. Cette garantie ne couvre aucun dommage de quelque sorte que ce soit résultant :

(a) de l'usure normale et des intempéries qui peuvent causer la décoloration, l'effet de craie, des souillures ou taches; ou

(b) tout défaut, mauvais fonctionnement, détérioration du revêtement, gauchissement, déformation, fendillement, craquelage ou toute autre défaillance qui découle en tout ou en partie (i) d'abus, mauvaise utilisation, négligence ou d'une installation, d'un assemblage ou entretien inadéquat; (ii) de dommage accidentel ou intentionnel, collision, écrasement, impact d'objets étrangers ou vandalisme; (iii) affaissement, subsidence, rétrécissement structurel, déformation ou expansion des propriétés ou de la structure des propriétés; (iv) produits chimiques nocifs ou corrosifs, y compris des agents nettoyeurs et pesticides, fumées ou vapeurs néfastes et dangereuses; ou (v) pollution de l'air, environnement côtier, taches aérogènes, moisissures; (v) exposition à des sources de chaleur excessive ou exposition à des sources de chaleur inhabituelle ou réfléchissante; (vii) exposition à des températures froides; et (viii) feu, éclair, inondation, ouragan, tornade, tempête de vent, tremblement de terre, grêle ou tout autre événement météorologique extrême.

9. LA PRÉSENTE GARANTIE EST NULLE ET PEAK, NI AUCUNE ENTITÉ LIÉE À PEAK, N'AURA AUCUNE UNE RESPONSABILITÉ SI :

(a) le produit a été installé ou utilisé avec le produit ou le système d'un concurrent, ou utilisé avec un produit ou un système non envisagé par Peak;

(b) le produit a été installé au moyen de fixations inadéquates ou de tout autre matériel inadéquat, toute autre méthode ou technique inadéquate, ou d'une façon qui n'était pas entièrement conforme aux codes du bâtiment en vigueur ou ne respectait pas les meilleures pratiques en construction; ou

(c) des réparations, modifications, altérations ou tout changement de quelque sorte que ce soit ont été effectués sur le produit sans l'autorisation préalable et écrite de Peak.

10. Cette Garantie est au profit exclusif d'un propriétaire et n'est pas transférable. Pour dissiper tout doute, la présente Garantie ne sera pas transmise à une autre personne, y compris, mais pas nécessairement limitée à une personne qui achète une propriété, maison ou duplex pour laquelle ou lequel les produits ont été installés, qui loue ou autrement utilise une telle propriété à quelque fin que ce soit, ou qui possède un intérêt dans une telle propriété.

11. LA PRÉSENTE GARANTIE EST LE RECOURS EXCLUSIF DU PROPRIÉTAIRE ET A PRÉSENCE SUR TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPLICITES, IMPLICITES, LÉGALES OU STATUTAIRES. TOUS LES AUTRES RECOURS, OBLIGATIONS ET CONDITIONS, RESPONSABILITÉS, DROITS, GARANTIES ET CONDITIONS, EXPLICITES OU IMPLICITES, LÉGALES OU STATUTAIRES, DÉCOULANT DE LA LOI OU AUTREMENT, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE OU CONDITION DE COMMERCIALISABILITÉ OU D'ADAPTABILITÉ, OU DÉCOULANT D'USAGE PERFORMANT, DE TRANSACTIONS OU D'USAGES DU COMMERCE, SONT REJETÉS PAR PEAK ET SES ENTITÉS CONNEXES ET RENONCÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE. NI PEAK, NI AUCUNE ENTITÉ CONNEXE, NE SERA RESPONSABLE EN AUCUN CAS DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE OU CONSÉCUTIF, OR DE TOUTE PERTE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

12. Les limites de cette garantie s'appliquent à chaque cas dans toute la mesure permise par les lois en vigueur. Si une disposition se révèle inapplicable, seule cette disposition sera annulée et toutes les autres continueront de s'appliquer.

13. Cette Garantie sera régie et interprétée conformément aux lois de la Province de la Colombie-Britannique, et le propriétaire s'en remet de manière irrévocable à la compétence exclusive des tribunaux de la Province de la Colombie-Britannique en cas de tout différend ou procédure en vertu de la présente Garantie.

SOUMETTRE UNE DEMANDE D'INDEMNISATION

14. Si le produit semble défectueux, veuillez communiquer avec Peak au cservice@peakproducts.com ou B.P. 96060, Richmond, Colombie Britannique, Canada V7A 5J4 et y joindre les documents spécifiés à la Section 1.

INSTALLATION ET ENTRETIEN

15. Il est essentiel de lire complètement les instructions d'installation et d'entretien qui accompagnent le produit, à défaut de quoi la présente Garantie ou tout autre dommage ou blessure pourrait être invalidé, pour lesquels Peak et ses entités connexes n'acceptent aucune responsabilité